

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 A 10H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 mars 2026

Délibération affichée en mairie

le : 24 mars 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 24 mars 2026

Accusé réception reçu

le : 24 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents :

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès PERALDI-FRATI

Délibération n°002-007-2026 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Corse-du-Sud (SDE2A)

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il nous appartient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants qui siégeront au sein du SDE2A.

Il est précisé que les cadres actifs de la Gestion des Réseaux de Télécommunications, d'Electricité de France (EDF), de Production Electrique Insulaire (PEI) et de Système Energétique Insulaire (SEI) ne peuvent pas être désignés délégués du SDE2A, et ce afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Les délégués sont élus à scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Le Maire propose de nommer les délégués suivants :

Titulaires : MM. Pascal LECCIA, Paul BERNARDI et Patrick RINIERI

Suppléants : Mme Hélène AUBRY, MM. Simon FIDELI et Jean-Pascal PEN-PENIC

Il invite donc les membres présents à procéder au vote.

COMMUNE DE CAURO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suffrages obtenus par les candidats :

LECCIA Pascal : 15 voix

BERNARDI Paul : 15 voix

RINIERI Patrick : 15 voix

AUBRY Hélène : 15 voix

FIDELI Simon : 15 voix

PEN-PENIC Jean-Pascal : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués au sein du SDE2A :

Titulaires

- M. Pascal LECCIA
- M. Paul BERNARDI
- M. Patrick RINIERI

Suppléants

- Mme Hélène AUBRY
- M. Simon FIDELI
- M. Jean-Pascal PEN-PENIC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA